

Conseil d'INSPE du 18 avril 2024

Compte-rendu de la réunion du Conseil d'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation à 09h00 (Campus du Morne Ferret)

Rappel de l'ordre du jour

1. **Propos liminaires,**
2. **Choix des personnalités extérieures,**
3. **Affaires pédagogiques :**
 - a) Préparation de la rentrée 2024,
 - b) Conseil de perfectionnement,
 - c) Évaluation de la formation par les étudiants, (reporté)
 - d) Procédure MonMaster : point d'étape.
4. **Affaires financières : Préparation du BR1 (sous-réserve),**
5. **Vie étudiante : Projets CVEC,**
6. **Point d'information sur la réforme de la formation des enseignants et personnels d'éducation,**
7. **Questions diverses.**

État de présence du 18 avril.

Légende : P : présent, A : absent, E : excusé

Membres du Conseil d'Institut

N°	Qualité	Nom	Prénom	Emargement
1	Personnalités extérieures désignées par le Recteur de l'académie de Guadeloupe	BERGOPSOM	Dominique	Visio
2		JOCK	Gérard	Présent
3		SEGA	Lucienne	Visio
4		MARIVAL	Catherine	Présent
5		LOMON	Fabrice	Présent
6	Collectivités territoriales	BONDOT-GALAS	Gersiane	Présent
7		ROBIN	Sabrina	Visio
8		PARAT-EDOM	Laisely	Présent
9	Représentants des personnels	ANCIAUX	Frédéric	Présent
10		DELCROIX	Antoine	Présent
11		ODACRE	Elisabeth	Visio
12		JEANNOT	Béatrice	Excusée
13		JACQUET	Nathalie	Présent
14		CHAHIM	Fadel	Procuration à Nathalie JACQUET
15		MOULINS	Emilie	Présent
16		TORVAL	José	Absent
17		CIMBER	Lydia	Présent
18	MARIETTE	Kenny	Présent	

Membres du Conseil d'Institut

N°	Qualité	Nom	Prénom	Emargement
19	Représentants des étudiants, fonctionnaires, stagiaires, personnels bénéficiant d'action de formation	DEROCHE	Janice	Procuration à Malayan CLOUDIUS
20		CLOUDIUS	Malayan	Présent
21		LAFOND	Karène	Présent
22		GIMS	Ismaël	Absent
23	Représentants de l'UA désignés par le Président de l'UA	JOUBERT	Anne-Line	Procuration à Frédéric ANCIAUX
24		LOLLIA	Manuel	Présent
25		SINNAPAH	Stéphane	Présent
25	Personnalités extérieures désignées par le Conseil d'Institut			
26				
27				

Invités				
N°	Qualité	Nom	Prénom	Emargement
1	Personnalités extérieures invitées			
2				
3				
4	Responsable administrative et financière	NEGRIT	Nadia	Présent
5	Responsable du Département de Formation Continue	DE CANTELOUBE	Hélène	Présent
6	Responsable adjoint du Département de Formation Continue	BELLANGER	Jean-Pierre	Présent
7	Responsable du Département de Formation Initiale	TERRO	Mylène	Présent
8	Chargée de mission Rectorat	CHATELARD	Kletty	Excusée
9	Directeur du CREEF	FORISSIER	Thomas	Absent

Vérification du quorum (nombre de membres en capacité de siéger : 25)

Présents : 19 Procuration : 3 Total : 22

Monsieur DELCROIX, Directeur de l'INSPE de l'Académie de Guadeloupe, ouvre la séance à 09h03, après avoir salué les membres en présentiel ainsi qu'en distanciel.

Le Directeur précise que le point 3c « l'évaluation de la formation par les étudiants » est reporté et qu'aucune question diverse n'a été reçue.

Point 1. Propos liminaires.

Monsieur DELCROIX précise les circonstances exceptionnelles de cette réunion.

La réunion du Conseil sera animée par le Directeur de l'INSPE avec l'accord du Président de l'Université dans l'attente de la désignation du Président du Conseil d'Institut. Dans cette configuration, M. DELCROIX sollicite M. LOMON ancien vice-président du Conseil d'Institut de l'INSPE pour codiriger la séance.

M. DELCROIX informe que l'élection des personnalités extérieures du Conseil d'Institut, aura lieu au cours de la séance en veillant à ce que soit respecté pour la composition globale du conseil, la parité femmes hommes.

Le Directeur de l'INSPE donne lecture de l'ordre du jour et propose d'effectuer un tour de table, afin que chaque membre de l'instance ou invité se présente.

Pour information

Les précédents statuts n'étaient pas réglementaires. En effet, la représentation du Président du Conseil d'Institut, en cas d'absence de ce dernier, relève du règlement intérieur et non des statuts. Une modification du règlement intérieur est donc nécessaire. Un premier projet en ce sens a été déposé auprès de la Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles (DAJI) en janvier 2024. Par ailleurs, le projet de réforme des INSPE aura probablement un impact qu'il faudra mesurer.

09h15 Mme ROBIN rejoint la réunion.

Point 2. Choix des personnalités extérieures.

Monsieur DELCROIX présente le document de travail, qui précise la composition actuelle du conseil. Il est remarqué qu'elle est paritaire au niveau des 14 élus, conformément à l'article D721-4 du code de l'éducation et que le choix des personnalités extérieures doit permettre d'établir la parité globalement.

Les personnalités proposées :

1. M. Julien MERION, est une personnalité qui est spécialiste dans les questions des relations internationales et dans la caraïbe. Il a déjà beaucoup contribué aux réflexions du conseil de l'INSPE dans la précédente Mandature.
2. Mme Jessica OUBLIE, est la correspondante territoriale de l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme (ANLCI), agence avec laquelle l'INSPE a noué une collaboration concrétisée par la mise en place du plan de Professionnalisation des acteurs de la lutte contre l'illettrisme.
3. Le Directeur adjoint de l'INSPE M. Frédéric ANCIAUX, présente ensuite Monsieur Alain SORREZE ; personnalité du monde associatif et sportif.

Monsieur DELCROIX propose un scrutin groupé à main levée, compte tenu des membres du conseil d'institut en distanciel.

Aucune remarque formulée, il est procédé au vote.

Vote :

Ne prend pas part : 0	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 22
-----------------------	----------------	------------	-----------

Avis du Conseil d'Institut : Le choix des personnalités extérieures est voté à l'unanimité des membres présents ou représentés du Conseil de l'INSPE.

Point 3. Affaires pédagogiques :

a) Préparation de la rentrée 2024.

Monsieur le Directeur de l'INSPE présente les calendriers universitaires de l'année 2024/2025 (calendrier global et des stages), préparés par le service de scolarité et demande s'il y a d'éventuelles remarques.

Monsieur Stéphane SINNAPAH demande s'il y a des matières en contrôle continu (CC) uniquement. M. DELCROIX précise qu'il y a effectivement des matières en CC uniquement. Cet état de fait n'est pas touché par la future réforme.

Mme Lucienne SEGA s'inquiète des fortes contraintes sur les emplois du temps des étudiants alternants (M2) en mathématiques et en français, compte tenu de la mise en place des groupes de besoins (ou de niveau) au collège. M. DELCROIX répond que le calendrier des stages pourra être ajusté, ce que les documents soumis au vote précisent, en fonction des circonstances particulières : des événements climatiques, sociaux ou pédagogiques pourront conduire à modifier le calendrier.

Le Directeur de l'INSPE propose de passer au vote des calendriers de l'année Universitaire 2024/2025.

Vote :

Ne prend pas part : 0	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 22
-----------------------	----------------	------------	-----------

Avis du conseil d'institut : Les calendriers de l'année Universitaire 2024/2025 sont votés à l'unanimité.

b) Conseil de perfectionnement.

Il s'agit d'un point d'information. En effet, la mise en place des conseils de perfectionnement est gérée par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) du pôle Guadeloupe. Le Directeur salue l'action de Mme Marylène TROUPE, ancienne Directrice de l'INSPE de l'Académie de Guadeloupe, qui avait déjà procédé à la mise en place des conseils de perfectionnement au niveau de l'INSPE.

Dans le cadre de l'accréditation de l'Université des Antilles, il est précisé que les conseils de perfectionnement doivent être systématisés sur l'ensemble des diplômes nationaux. La CFVU a donc travaillé avec les composantes sur un document qui englobe à la fois le texte général basé sur le contrat d'accréditation de l'Université et des propositions de l'INSPE et d'autres composantes possédant des besoins particuliers. En particulier, l'INSPE souhaite que les DU et DIU possèdent également un conseil de perfectionnement. Le vote de la CFVU sur ce point aura lieu mardi 23 avril 2024 prochain.

M. Kenny MARIETTE, demande si les techniciennes de laboratoire seront exclues des conseils de perfectionnement. En réponse, M. DELCROIX propose d'ajouter, dans la composition des diplômes de l'INSPE, au cinquième alinéa (cf. Figure 1), la mention : « ou technique » après « administratif ». Le cinquième alinéa deviendrait :

« - Un personnel BIATSS au moins de l'INSPE impliqué dans l'encadrement administratif ou technique du diplôme concerné ».

- **Concernant les mentions de diplômes de l'INSPE**

La composition du conseil de perfectionnement de chaque mention de master métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) est arrêtée par le conseil de composante sur proposition du conseil d'orientation scientifique et pédagogique (COSP), en concertation avec les membres de l'équipe pédagogique et validée par la CFVU. Toute modification de la composition du conseil de perfectionnement doit être validée par le même circuit, à l'exception des représentants étudiants en cours de formation, susceptibles de changer chaque année et pour lesquels la validation en conseil de composante suffit.

Le nombre de membres du conseil de perfectionnement est compris entre 10 et 18. Ces membres sont répartis comme suit :

- au moins trois enseignants (personnels de l'INSPE, des autres composantes de l'université, de la Région académique...) intervenant dans le diplôme, dont au moins une personne exerçant des responsabilités pédagogiques dans le diplôme ;
- un représentant au moins de composante(s) pôle Guadeloupe, intervenant(s) en licence dans le ou les champ(s) disciplinaires du diplôme ;
- un représentant du laboratoire d'adossement (CRREF) ;
- un représentant au moins des personnels du Service commun de documentation (SCD) ou de la Direction de l'Orientation, des Stages et de l'Insertion Professionnelle (DOSIP) ;
- un personnel BIATSS au moins de l'INSPE impliqué dans l'encadrement administratif du diplôme concerné ;
- un représentant au moins des étudiants en cours de formation ;
- un représentant au moins des anciens étudiants ;
- deux représentants au moins des professions visées par le master (personnel enseignant, d'éducation d'inspection ou de direction, représentants de structures de formation ou de médiation...).

Par extension de la présente charte, les diplômes universitaires (DU) et diplômes interuniversitaires (DIU) mis en œuvre par l'INSPE sont pourvus d'un conseil de perfectionnement qui respectent les principes de la présente charte et dont la composition peut être adaptée aux caractéristiques et finalités de ces DU ou DIU. Cette composition est arrêtée par le conseil de composante sur proposition du conseil d'orientation scientifique et pédagogique (COSP), en concertation avec les membres de l'équipe pédagogique du diplôme concerné. Les autres dispositions de la présente charte sont applicables à ces conseils de perfectionnement.

Le Conseil de perfectionnement est présidé par une personne possédant une expertise avérée dans les métiers visés par le diplôme. Cette personne est élue lors de la première réunion du conseil de perfectionnement, qui est convoquée par le directeur de l'INSPE, et pour la durée du mandat des membres. Pour les réunions suivantes du conseil de perfectionnement, la présidente ou le président le convoque, en accord avec la direction de l'INSPE et avec le responsable du diplôme, en anime les réunions et en prépare le compte-rendu. Ce compte-rendu est transmis à la direction de l'INSPE qui le diffuse aux membres du COSP et à l'équipe pédagogique. Les présidents des conseils de perfectionnement de l'INSPE sont invités à coordonner les travaux des conseils.

Les conseils de perfectionnement prendront en compte, dans leurs travaux, les différentes dimensions du dossier d'accréditation de l'INSPE et pourront s'autosaisir de thèmes de travail spécifiques.

Figure 1 : proposition de l'INSPE de l'Académie de Guadeloupe, pour les conseils de perfectionnement.

c) Évaluation de la formation par les étudiants.

Les premières réunions de CFVU concernant l'évaluation de la formation par les étudiants, n'ont pas eu lieu. Ce point est donc reporté au prochain conseil.

d) Procédure MonMaster : Point d'étape.

MonMaster est une plateforme nationale dont l'objectif est de rapprocher l'offre de formation des candidats.

Les grandes phases du processus sont les suivantes :

- Phase de dépôt des candidatures du 26 février au 24 mars 2024,
- Phase d'examen des candidatures du 2 avril au 28 mai 2024,
- Phase principale d'admission du 4 juin au 24 juin 2024,
- Phase complémentaire du 25 juin au 31 juillet 2024 pour les étudiants sans propositions à l'issue de la première phase.

La gestion des admissions se fait jusqu'à la mi-septembre (15 septembre 2024), par le biais de l'inscription administrative, pour les candidats ayant été admis.

Monsieur DELCROIX présente ensuite le tableau de candidatures reçues (Cf. Tableau 1).

Tableau 1 : candidature MonMaster à l'INSPE de l'Académie de Guadeloupe.

DONNEES CHIFFREES - Mon Master									
	2023-2024						2024-2025		
INSPE GUADELOUPE	Capacité offerte limitée (COL)	Nb candidatures totales	Nb candidatures confirmées	Nb candidatures classées	Nb propositions acceptées définitivement	Recrutements hors plateforme	Capacité offerte limitée (COL)	Nb de candidatures (au 24 mars 2024)	Nb candidatures confirmées (au 24 mars 2024)
Professeur des écoles	75	505	456	439	54	14	75	529	482
Créole	16	13	11	10	3	1	15	15	14
Education physique et sportive	16	231	222	210	11	1	16	228	215
Lettres modernes	16	27	24	20	5	0	16	34	28
Mathématiques	16	39	36	33	9	3	16	30	30
Physique-chimie	13	15	15	14	1	0	14	22	22
Sciences de la vie et de la terre	14	63	61	56	11	2	15	46	44
Conseiller principal d'éducation	16	112	85	82	8	5	16	120	103
Economie, Gestion							18	18	14
Pratiques et ingénierie de la formation (PIF)	27	32	27	27	23	6	25	40	30
Totaux	209	1037	937	891	125	32	226	1082	982

Les colonnes significatives en jaune, permettent d'observer le nombre de candidature totale et le nombre de candidatures confirmées. Le Directeur de l'INSPE apporte quelques précisions concernant l'augmentation des candidatures. Cette augmentation est liée au fait que les étudiants étaient mieux informés de la procédure ce qui a conduit au respect du calendrier de candidature : en 2022/2023, les étudiants de L3 étaient moins bien informés. Ils pensaient qu'ils n'avaient pas à candidater pour les masters l'Université des Antilles (UA). Cette situation avait engendré une phase complémentaire avec un nombre plus élevé de candidatures. Deux filières recueillent un nombre très élevé de candidatures : Master premier degré (482 candidatures) et Master second degré, parcours EPS (215). Le Directeur de l'INSPE incite cependant à prendre avec beaucoup de précautions ces données en raison des candidatures multiples dont beaucoup ne se concrétiseront pas dans la phase d'inscription administrative.

Par ailleurs, en raison d'incertitude sur la réforme de la formation des enseignants, la journée porte ouverte de l'INSPE de l'académie de Guadeloupe n'a pas été organisée. Toutefois, la composante a été présente dans les salons des journées portes ouvertes organisées par l'Université des Antilles. Il faut noter que les stands relatifs aux métiers de l'enseignement et de l'éducation n'ont pas rencontré, lors de ces manifestations, un très grand succès. Lorsque la réforme sera bien cadrée, des informations devront être apportées auprès des étudiants de L3 et de l'INSPE.

Point 4. Affaires financières : préparation du BR1 (sous-réserve)

En raison d'une dotation initiale de l'INSPE de l'académie de la Guadeloupe faible, une demande de 50 000 € en crédit de fonctionnement est formulée pour finir l'année 2024.

Des recettes supplémentaires sont inscrites comme suit :

- Ajustement des droits d'inscriptions ;
- Les partenariats, notamment avec la Police Nationale et avec l'Agence Nationale de Lutte contre l'Illettrisme (ANLCI).
- La demande de prélèvement sur fond de roulement, qui avait été formulé en budget initial pour les investissements.

Par anticipation, la Direction des Affaires Financières (DAF) a alloué à l'INSPE de l'académie de Guadeloupe 20 000€ pour le renouvellement du matériel informatique du personnel sur les crédits d'investissement.

Cette faiblesse budgétaire a permis de souligner deux points :

1. La participation du Conseil Départemental aux dépenses de fonctionnement de l'INSPE fait partie des dépenses obligatoires de cette collectivité (8° de l'article L3321-1 du Code général des collectivités territoriales). À ce titre, Monsieur le Président de l'UA doit se rapprocher du cabinet du Président du Conseil Départemental.
2. Les remontées du Système d'Information sur le Suivi de l'Etudiant (SISE) étaient paramétrées de façon incorrecte au niveau de l'université, ce qui fait que les étudiants du Diplôme Inter-universitaire (DIU) « Professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires - entrée dans le métier » étaient mal pris en compte, avec une incidence financière importante pour l'université et ses deux INSPE. L'action de Mme Murielle COMBET, Directrice des études et de la vie étudiante de l'Université, que le Directeur de l'INSPE salue, permettra de rectifier cette erreur, au moins au titre de 2025.

Sur les prélèvements sur les fonds de roulement, il serait souhaitable de pouvoir climatiser tout le bâtiment E et pouvoir réparer les climatiseurs de la salle audiovisuelle et des locaux de travail du personnel.

Sur les prélèvements sur les fonds de roulement, il serait souhaitable de pouvoir climatiser tout le bâtiment E et pouvoir réparer les climatiseurs de la salle audiovisuelle et des locaux de travail du personnel.

M. DELCROIX propose ensuite de passer au vote du budget rectificatif N°1 en modifiant 55 000 € (dans le document de travail) en 50 000 €.

Vote :

Ne prend pas part : 0	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 22
-----------------------	----------------	------------	-----------

Avis du Conseil d'Institut : Le budget rectificatif N°1 – Dépenses et Recettes détaillées est voté à l'unanimité.

Point 5. Vie étudiante : projets CVEC

Lors du conseil d'institut d'octobre 2023, les membres ont pu visiter la première partie du projet de vie étudiante (cf. Figure 2).



Figures 2 : Vues de l'espace de vie étudiante

La deuxième phase du projet a reçu les crédits pour construire des carbets au niveau du rez-de-jardin selon les vues ci-dessous (cf. Figures 3, 4a et 4b). M. ANCIAUX, Directeur Adjoint de l'INSPE est le coordonnateur de ce projet, élaboré avec l'appui d'élus étudiants et de membres de la communauté éducative du Morne Ferret. Mme NEGRIT, Responsable Administrative et Financière de l'INSPE, sera en charge du suivi du chantier et de la mise place de la gestion administrative des travaux, et M. MARIETTE, responsable du service financier et hébergement, assurera le suivi financier.



Figure 3 : Situation actuelle de l'espace extérieur à aménager.



Figure 4a : proposition 1



Figure 4b : proposition 2

Figures 4 : Illustration des aménagements proposés (documents F. Anciaux)

Point 6. Point d'information sur la réforme de la formation des enseignants et personnels d'éducation.

Monsieur le Directeur de l'INSPE diffuse un diaporama aux membres du conseil d'institut, présentant ce que l'on sait, au jour de la tenue du conseil, sur la réforme. L'encart 1 ci-dessous synthétise ces éléments.

Encart 1 : Synthèse des éléments connus sur la réforme au 18 avril 2024

Eléments issus des informations données par le Président de la République le 5 avril 2024 et d'un document de travail du directeur adjoint du cabinet du ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse (DA CAB MENJ)

N.B. Les informations apportées uniquement par le directeur-adjoint du cabinet du ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse sont accompagnées de la mention : DA CAB MENJ

– Principaux principes de la réforme :

- **Concours placés en L3 pour le premier et le second degré** (y compris CPE) :
 - Premier concours L3 en 2025 ;
 - Tuilage avec les concours actuels en 2025 et 2026 (non confirmé).
- **Lauréats des concours sous statut de la fonction publique** (a priori : Elèves fonctionnaires en M1, Fonctionnaire stagiaire en M2)
- **Formation beaucoup « plus encadrée », portée par des Ecoles Normales Supérieures du Professorat (ENSP), issues de la transformation des INSPE :**
 - Structure « sui generis » portée par les ministères en charge de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieure (source : DA CAB MENJ) ;
 - Mise en place : septembre 2025.
- **Formation divisée en cycle préparatoire (cycle licence) et cycle supérieur (cycle master)** (selon une dénomination du DA CAB MENJ)
 - **Cycle licence :**
 - Pour le premier degré : création d'une licence préparatoire au professorat des écoles (LPPE) ;
 - Pour le second degré : modules dédiés à la préparation des concours (L2 : 30 ECTS ; L3 : 30 ECTS ; source : DA CAB MENJ).
 - **Cycle master :** nouveaux masters ENSP, destinés à remplacer les masters MEEF.

– Calendrier

2024

- *Mai* : publication du programme du concours niveau Licence 2025 (version transitoire avant la montée en puissance complète du cycle préparatoire aux ENSP ?)
- *Septembre* : début des modules complémentaires permettant aux étudiants en L3 de préparer le nouveau concours 2025

2025

- *Juin*
 - premier concours niveau Licence (version transitoire ?) + concours niveau Master (maintenu provisoirement pour les étudiants de l'ancien système qui seront en M2)
 - Création des mentions de master « Ecole Normale Supérieure du Professorat »
- *Septembre*
 - première rentrée dans les ENSP (M1)
 - Ouverture des L1 PPPE et des L2 PPPE pour permettre un recrutement dès 2026 puis en 2027 sur la base du concours niveau Licence version stabilisée

2026

- *Juin* : concours niveau Licence version stabilisée
- *Septembre* :
 - ouverture des L3 PPPE (le cycle préparatoire aux ENSP est désormais complet) ;
 - première rentrée dans les ENSP (M2)
- Début du régime de croisière

2027 : Fin de la période transitoire

– Conséquences de la réforme :

- un **impact fort sur le cycle licence**, qui devra comporter des éléments préparatoires aux métiers de l'enseignement et aux concours, à anticiper dès maintenant ;
- Un impact vraisemblable sur RH de l'INSPE ;
- Une nouvelle structure : l'ENSP ;
- De nouveaux diplômes : licence LPPE et masters « ENSP », conduisant à un important travail d'accréditation.

– Urgence : la mise en place de modules dès septembre 2024 pour préparer les étudiants de L3 aux nouveaux concours (juin 2025)

Les points principaux de la réforme son également repris dans les figures 5 à 8 suivantes.

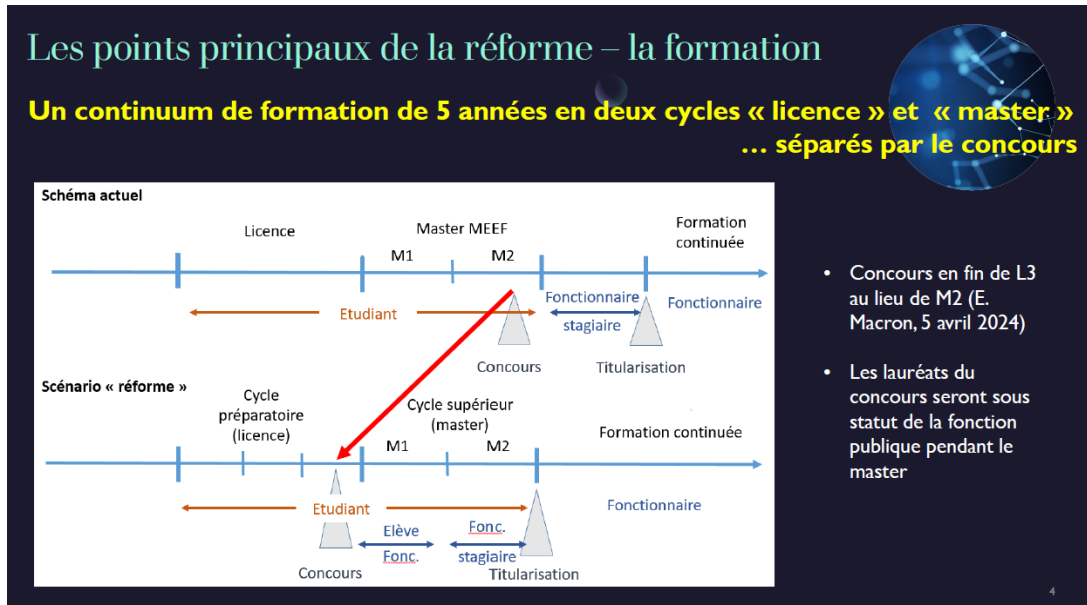


Figure 5 : Des concours positionné en L3 au lieu de M2

En 2025 et 2026 des concours en L3 coexisteraient.

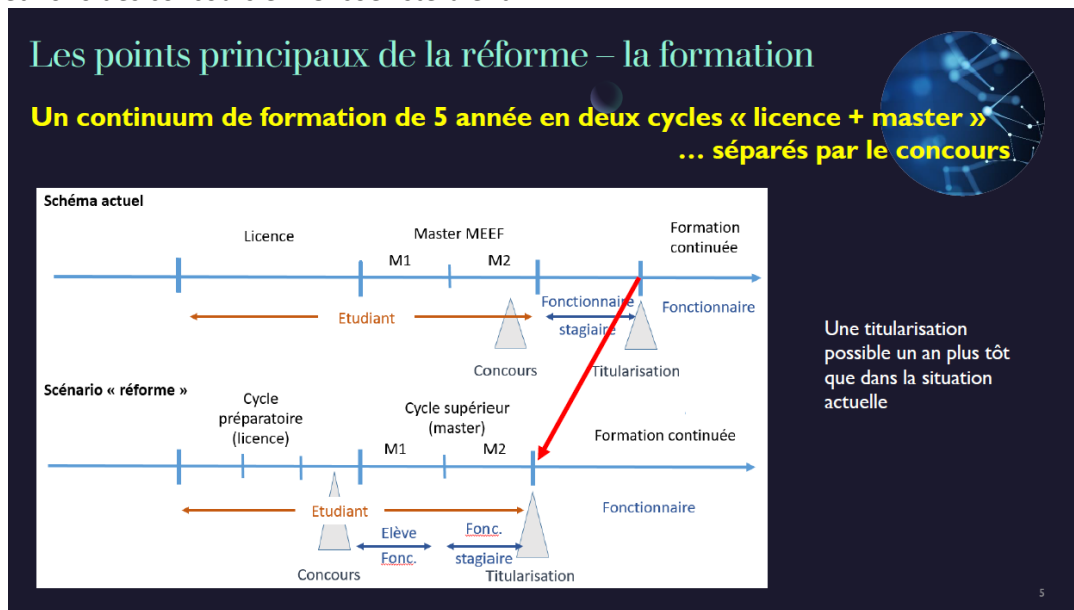


Figure 6 : Une titularisation un an plus tôt.

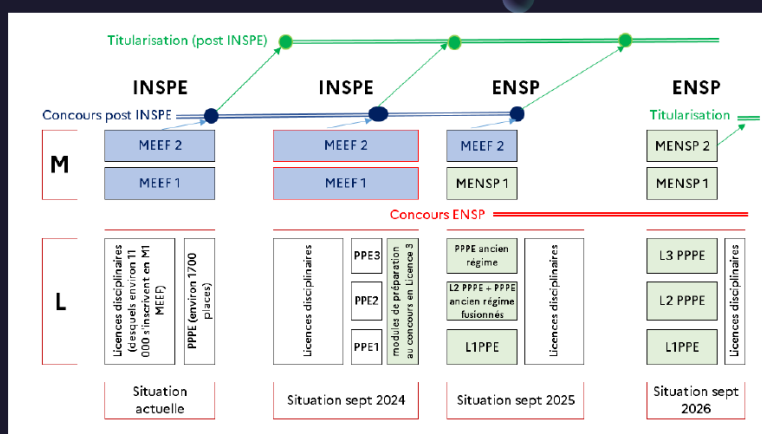
Les points principaux de la réforme – la formation

Des concours placés en fin de L3 plus disciplinaires

		Premier degré	Second degré Tous les concours sauf PLP sections professionnelles	Second degré PLP sections professionnelles
Epreuve(s) d'admissibilité	Ecrit 1	Vérification de la maîtrise des savoirs fondamentaux en français et en mathématiques	Vérification des connaissances disciplinaires	Une épreuve d'admissibilité des connaissances techniques, technologiques et professionnelles à travers la résolution d'une situation caractéristique de la section
	Ecrit 2	Vérification des connaissances dans les autres disciplines (polyvalence)	Appréciation de la capacité d'analyse sur les compétences disciplinaires spécifiques sur la base de supports	
épreuves d'admission	Oral 1	Évaluation de la capacité d'expression et de réflexion grâce à un exposé disciplinaire (maths ou français) et un échange	Évaluation de la capacité d'expression et de réflexion grâce à un exposé disciplinaire et un échange	
	Oral 2	Appréciation de la motivation, de la capacité à se projeter dans le métier enseignant et à transmettre et incarner les valeurs de la République		

Figure 7 : Des concours plus disciplinaires

Phasage de la réforme



Source : Dir Cab adjoint – MENJ, mars 2024

Figure 8 : Une réforme dont la mise en œuvre débute septembre 2024 et s'achève en septembre 2026

Point 7. Questions diverses

Monsieur DELCROIX, informe les membres du conseil des travaux prévus en collaboration de la Direction du Patrimoine de l'UA suivis par Madame la Responsable Administrative et Financière :

- Le bon de commande concernant les travaux de reprises du faux plafond de l'amphithéâtre est signé, ce qui signifie que la rénovation légère pourra commencer.
- Le contrat de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la salle de danse a été signé. À cet effet, seront réunis sur le même chantier la rénovation entière de la salle de danse et de musique.

La composante espère disposer de l'amphithéâtre au début de l'année universitaire 2024/2025 et des salles de danse et de musique courant 2025.

Il y a des programmations de travaux pour les années suivantes pour d'autres espaces, notamment les toilettes du bâtiment A. Un ensemble de travaux a été identifié sur le campus et fera l'objet d'une programmation sur les années suivantes. Madame la Vice-Présidente du Pôle est en relation avec la Directrice du CROUS afin de trouver une alternative à la restauration sur le site du Morne Ferret.

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 10h33.